

Smart City vs “stupid village” ?



Source : Flore AMPRIMOZ

Flore **AMPRIMOZ**, Ludovic **DEPALLE**, Busra **OZDAMAR**
Master 1 - Urbanisme et Projets Urbains
UE : Projet Urbain - Mme Natacha SEIGNEURET

“Les grandes agglomérations et métropoles se sont d’ores et déjà saisies du numérique pour optimiser leurs services : lieux d’innovation, nouvelles mobilités, éclairage intelligent, gestion innovante de l’eau et des déchets, Qu’en est-il pour les (plus) petites communes ? Si leurs élus et décideurs ont conscience que le numérique peut aider à améliorer la gestion des services et à renforcer l’attractivité du territoire, ils ignorent encore souvent de quelle manière et pointent notamment des carences en termes de sensibilisation, ingénierie et financement.” Cédric Verpeaux (2016)

Depuis le début des années 2000, le secteur du numérique connaît un grand essor. IBM l’une des plus grandes entreprises de systèmes informatiques, fait une intervention en **2004** au côté du chef d’Etat des Etats - Unis Bill Clinton: L’arrivée des Smart-Cities.

La Smart-city est un terme englobant des logiques de développement systémiques : Le développement durable, la sobriété énergétique, le numérique en sont les trois principaux composants.

Selon l’entreprise IBM, la smart city serait l’enjeu du prochain siècle et permettra d’intégrer, par le biais du numérique, une nouvelle ère du processus de développement urbain et territorial.

Néanmoins, il se dégage un désintéressement des entreprises dans le développement numérique des petites communes et villages français. Un fossé de la culture numérique devient visible entre les métropoles et les habitants des communes rurales.

En **2013**, la CGD (Caisse Générale des Dépôts) lance un appel à projet sur le thème des “quartiers numériques”. C’est la première fois que le gouvernement français s’intéresse au développement numérique dans les villes métropolitaines. C’est alors que s’accroît la fracture entre les territoires urbains et les zones rurales.

« Le numérique ne doit pas être réservé aux plus agiles, ni aux plus favorisés, ni aux plus urbains. Chacun doit y trouver les moyens de gagner en autonomie, d’avoir la capacité d’agir, d’entreprendre et de choisir sa vie » Emmanuel Macron.

En **2017**, elle re-questionne l’apport du numérique dans les territoires ruraux. Car l’inclusion des citoyens, plébiscité par le gouvernement, est visible seulement dans les projets d’aménagement des territoires métropolitains. Ce rapport met en confrontation la subjectivité du terme “smart city”, et de l’exclusion des EPCI en territoire rural.

La récente prise de conscience de ce besoin d’intervention gouvernemental dans l’éducation du numérique dans les territoires ruraux est encore aujourd’hui en phase de gestation.

En effet, nous verrons par nos différentes références théoriques “*De la Smart City au Territoire d’Intelligence(s)*”, “*Développement numérique des espaces ruraux*”, et “*Le devenir numérique des territoires ruraux*” les enjeux du développement du numérique dans les projets urbains ruraux. Nous les mettrons en lien avec des projets abouti d’inclusion du numérique dans les villages et EPCI rurales.

Pourquoi ne pas parler des villages numériques ? Quelle prise en compte des territoires ruraux ?

❖ *Références théoriques :*

1. De la Smart City au Territoire d'Intelligence(s)

En 2015, La caisse générale des dépôts (CGD) réalise une étude sur l'arrivée du numérique dans les territoires ruraux. Le rapport a été réalisé en partenariat avec l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) et l'Association des petites villes de France (APVF) Son objectif est de déterminer les priorités de développement urbains des EPCI et des petites villes.

Pour comprendre et répondre aux besoins des communes, la CGD a réalisé une enquête qualitative menée auprès de 64 EPCI et 20 villes. Cette échantillon a permis d'identifier les objectifs métiers prioritaires ainsi que leur perception du numérique.

A la suite de cette enquête, une trentaine d'ateliers liés au numérique sont menés auprès des industriels et experts pour créer une base des offres en solutions numériques aux petites villes.

Un fait incontestable est ressorti de l'analyse quantitative : Les collectivités on peine à comprendre les **enjeux du numérique** dans le développement des **services** sur de leur territoire. Seul l'enjeu de la télécommunication est abordé: Les maires des petites communes (entre 8000 et 25 000 habitants) ne connaissent pas les solutions numériques. Le tout internet est la principale volonté des maires : le très haut débit (THD).

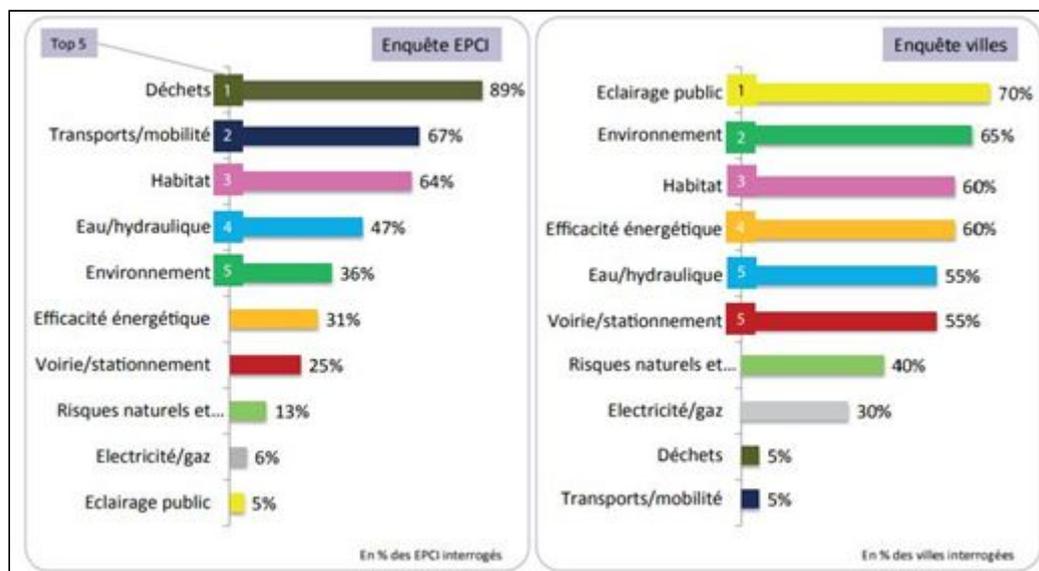
« Ainsi, 49 % des répondants ont estimé, de manière spontanée, que le très haut débit (THD) constitue un préalable au service... Alors que seulement 24 % d'entre eux ont évoqué la dématérialisation et l'e-administration » (p.13)

Il est donc important pour les pouvoirs publics de comprendre les freins de certaines collectivités à juger de la pertinence de l'arrivée du numérique dans leurs offres de services.

Les principales réalisations liées au numérique dans les smart-villages sont du domaine du télé-service, télé-relève, télégestion...Stationnement et éclairage intelligent... mais dans un nombre limité de collectivités.

Nous avons vu que les services publics sont la priorité des EPCI interrogées. Comparer aux métropoles, les villes veulent avant tout améliorer les conditions de vies des habitants, la structure des établissements communaux et la gestion des espaces communautaires.

Ci-dessous, les graphiques indiquent les différents enjeux de développement et d'amélioration des services urbains et environnementaux :



Le tableau est divisé en deux afin de comprendre les principales attentes des établissements publics. Outre la priorité de l'habitat qui arrive en 3^{ème} position dans les deux cas, nous remarquons une différence de préoccupation : La gestion des déchets et les transports urbains sont en tête du classement des EPCI. Quant aux villes, elles arrivent en dernière position.

Cette priorité permet de comprendre la raison de l'importance du « télé-service » dans les EPCI et territoires ruraux.

Différentes offres de services numérique

Les services urbains lié aux déchets : Mettre en place une redevance incitative, développer de nouvelles technologies de recyclage et de traitement

- « Puçage » des poubelles : En **2012** dans la CC de Freyming-Merlbach (p.17) : maîtrise du coût
- Solution de géolocalisation des camions poubelles et de remonté d'information via une application embarquée -> optimisation la gestion

Les services urbains lié aux transport publics/stationnement : Information en temps réel, renforcer l'attractivité de l'offre de mobilité, densifier le maillage du territoire, rénover la voirie.

Les freins à l'arrivée du numérique sont de l'ordre de l'information et de l'organisation :

En effet, le manque de connaissances des aménités qui sont possible grâce au numérique, et le manque de clairvoyance sur le retour d'investissement sont les entraves du développement du numérique sur les territoires ruraux.

Frein 1:

L'acculturation des élus à l'offre du numérique pour les petites villes doit être un des futurs enjeux du gouvernement. La péréquation horizontale des EPCI serait une opportunité de mettre en places des ressources partagées lié à la sensibilisation, l'ingénierie, et le financement / commande publique lié au numérique.

Réponse 1:

Apprentissage "bottom-up" du numérique?

Lier le numérique au développement durable :

Le **smart grids** (autoconsommation collective) peut se développer avec l'arrivé des compteurs numériques. Il permettrait à l'habitant de se familiariser avec les nouveaux systèmes de gestion d'énergie.

Frein 2:

Le deuxième frein identifié est : le **manque de projection des retours d'investissement** sur les services du numérique.

“ le risque d'inflation des coûts reste élevé, d'autant que les solutions proposées par les industriels ne sont pas spécifiquement adaptées aux petites collectivités si bien que ces dernières sont toujours à la recherche d'un modèle économique viable et sécurisé ”. (p.32)

Réponse 2:

Création d'une **plateforme collaborative** qui sera utilisable par la communauté de communes.

Nous voyons alors se dessiner une nouvelle perspective : **la communauté intelligente**. L'idée serait peut-être de créer une plateforme Open-data pour les collectivités locales afin qu'elles puissent devenir autonome dans leur politique numérique. En amont, une aide serait à développer auprès des élus et des techniciens afin de les former aux services numériques.

2. Comment le numérique peut-il être une ressource territoriale pour les espaces ruraux ?

Au sein de son ouvrage « *Le devenir numérique des territoires ruraux* », P-E. Mérand met en avant le principe que le numérique pourrait être un levier pour le développement des territoires français. Il se questionne sur la contribution des technologies numériques dans le développement du travail dans les territoires ruraux.

Il travail autour de trois hypothèses :

« La connexion à Internet est la condition nécessaire à un développement du numérique sur le territoire rural. [...], il est nécessaire que ces derniers bénéficient des mêmes conditions d'accès à Internet que les espaces urbains. »

La première hypothèse est de comprendre quelles sont les politiques publiques qui vont être menées en faveur de l'aménagement numérique du territoire, et de savoir si ces politiques renvoient à une volonté d'un développement des territoires à faible de densité.

« Ils s'approprient l'idéologie ruraliste comme s'ils étaient irrémédiablement liés, entre révolution numérique et développement durable. »

La seconde hypothèse présente l'intérêt porté aux nouveaux espaces de travail dans les territoires ruraux où l'on retrouve à la fois la révolution du travail et celle du numérique.

« D'une manière transversale, les nouvelles utopies du web viennent corriger ce qui manque au territoire rural pour sa modernisation. »

Cette dernière hypothèse traite des nouvelles approches de travail qui modifient les secteurs professionnels ruraux à travers les technologies numériques.

L'ouvrage se découpe en deux parties, la première évoque la révolution du numérique et du travail pour comprendre si ces deux éléments participent à l'aménagement durable des espaces ruraux. La seconde partie aborde les conséquences qu'il peut y avoir du développement numérique des territoires ruraux sur le travail. *« [...] nous verrons dans quelle mesure le numérique transforme l'espace et favorise l'utilisation d'un nouveau discours idéologique. »*

Les freins au développement des territoires ruraux reposent sur la suppression des petits commerces ou bien de la fuite des jeunes. Mais également sur une absence d'une offre éducative qui vient empêcher les entreprises sur le territoire du fait que les jeunes n'ont pas les compétences requises. On va alors se questionner sur l'investissement des pouvoirs publics sur la volonté de désenclaver ces espaces, et plus précisément sur un désenclavement numérique.

L'équilibre de ces territoires repose sur un égal accès des personnes au même débit internet.

Des politiques publiques sont menées sur la question de l'aménagement numérique des territoires ruraux. En 2004, la Loi sur la confiance en l'économie numérique a vu le jour, trois zones sont définies. Il y a les territoires très denses et urbanisés où il se trouve une concurrence entre les opérateurs.

La seconde concerne les zones intermédiaires, les opérateurs sont soutenus par l'Etat et s'engagent à travailler ensemble dans la réalisation d'infrastructures.

La dernière zone concerne les territoires isolés « non rentables ». L'Etat vient en aide lorsque les collectivités ont élaborées un Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (**SDAN**), l'objectif est de mettre les EPCI¹ au coeur de l'aménagement numérique.

Le numérique serait une solution au maintien du travail sur les espaces ruraux.

¹ Établissement Public de Coopération Intercommunale

Pour venir faire face à l'exode rural, on va voir se développer le télétravail.

Une phase de modernisation du travail va s'observer à travers la création d'espaces d'accueil pour répondre à des besoins divers. Mais l'on va également donner aux travailleurs les moyens de s'adapter au numérique au sein de leur activité professionnelle.

Une offre de structures qui permet le travail à distance va être proposée pour garder la population dans les espaces ruraux. Le tiers-lieux est perçu comme un espace numérique de proximité.

Le coworking va être une structure pour permettre ceci. La structure aura double utilité, elle sera utilisée comme espace de travail mais peut également être un lieu de restauration par exemple.

L'économie rurale va être touchée par cette transformation numérique. Des plateformes telles que la télémédecine voit le jour pour lutter contre la désertification médicale.

Le numérique vient également au service de l'agriculture comme pour le traitements des données.

Les technologies de l'information et de la communications vont permettre l'amélioration du rapport entre la ville et la campagne. Puis le numérique va venir poursuivre ce travail, il va contribuer au développement du travail dans les espaces ruraux.

Cependant une question se pose autour de la possibilité d'équiper tous les territoires ruraux en infrastructures numérique.

L'objectif est de rendre plus harmonieux le territoire, on cherche à rendre égaux le rôles des métropoles et des territoires à plus faible densité pour réduire le contraste urbain-rural. Un appel à projet est lancé, créer un statut de « Territoire de Transition et d'innovation ».

On cherche également à transformer les télécentres en tiers-lieux, en créant au niveau micro-local un écosystème professionnel autour du numérique.

3. L'intervention du privé dans le développement du numérique dans les espaces ruraux.

L'article de Jean-Pierre Jambes « Développement numérique des espaces ruraux: peut-on transformer un problème en ressource territoriale ? » offre une vision différente de ce qui a déjà été abordé.

Il considère l'aménagement numérique du territoire comme une problématique pour le développement des territoires ruraux mais selon lui cette situation en ferait aussi sa force.

« Les travaux réalisés au sujet de l'aménagement numérique du territoire prolongent ce chantier géographique. Ils révèlent notamment de quelles manières une situation problème, en matière d'aménagement numérique dans notre cas, peut parfois renforcer les liens entre espace et sociétés locales pour forger des organisations de proximités sociales plus solides. »

En effet dans un premier temps le texte fait un **constat de la situation en matière d'aménagement numérique du territoire national**.

C'est essentiellement l'installation du haut débit sur l'ensemble du territoire qui est abordé. Le premier problème serait celui du financement par l'État des infrastructures permettant de couvrir tout le territoire.

« le rapport de la DATAR rappelle le coût important du raccordement des abonnés les plus éloignés. Le budget nécessaire pour atteindre un taux de couverture de 80% de la population en fibre optique à l'abonné se monterait ainsi à environ 15 milliards d'euros, dont 6 seraient issus de financements publics. Mais pour atteindre un taux de couverture de 100%, le montant des investissements totaux double, la part des aides publiques culminant alors à 15 milliards d'euros. »

A partir de quoi J-P.Jambes présente que seules les collectivités territoriales et les opérateurs du marché sont à même de gérer cela et qu'il n'existe pas encore, en France, de construction de réseaux haut débit sous forme collaborative. La grande problématique serait alors de savoir comment tout cela peut se mettre en place. L'État a choisi de miser sur des **partenariats avec des entreprises privées pour développer le réseau**.

Les **critiques** autour de cette décision sont nombreuses :

« L'ADF (Assemblée des Départements de France) affirme que la politique du gouvernement, qui consiste à subordonner le développement des infrastructures aux opérateurs privés, est néfaste car seulement guidée par la rentabilité et non par l'intérêt général. »

« L'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) partage ce type de positions. Elle préconise une solution de financement via la TVA. Il s'agirait de réserver à l'aménagement numérique des territoires peu denses une part des recettes de la hausse de TVA sur les offres triple play. »

« Le sénateur Hervé Maurey, auteur en 2011 d'un rapport sur les modalités de financement du déploiement du Très Haut Débit, suggère lui aussi l'instauration de plusieurs taxes »

Il met donc en lumière le problème du financement de la solidarité numérique. Il vient présenter des possibles solutions. La DATAR dans son rapport de 2010 propose une solution de péréquation verticale comme ce qui est utilisé pour d'autres secteurs comme pour l'eau, les autoroutes ou encore l'électricité. Le principe est l'utilisation des *«recettes tirées des zones denses, supposées rentables, pour financer le déploiement des infrastructures ou des services dans des secteurs peu denses. »*

Il vient aussi poser la question de l'utilisation d'infrastructures de France Télécom déjà présentes sur le territoire, en revanche la situation autour de cette éventualité est floue. *«le sénateur Gérard Bailly estime d'ailleurs à ce sujet que la législation doit évoluer. Il réclame une transparence complète et veut savoir ce qui existe et ce que l'on peut en faire. »*

Le contexte est donc complexe mais il reste encore de nombreuses solutions qui n'ont pas encore été explorées pour développer le haut débit dans l'ensemble du pays. Jean-Pierre Jambes propose donc de « *jouer de manière complémentaire à la fois sur les possibilités d'utiliser les infrastructures existantes, sur les solutions de mutualisation de réseaux entre plusieurs opérateurs qui permettent de réduire significativement les coûts de génie civil et sur les solutions de déploiement de fibre optique en aérien sur des lignes électriques basse tension* »

La première partie du texte nous permet donc de comprendre que **l'aménagement numérique français donne la priorité aux infrastructures gérées par la marché.**

Face à cette logique qui enlise la situation, il existe des revendications souhaitant la mise en place de cette solidarité numérique qui pourrait permettre à l'ensemble du territoire d'être équipé. D'autres ont déjà commencé à **expérimenter des solutions de manière alternative**, ces acteurs sont des « *PME, centres d'affaire ou de télétravail, associations de développement numérique, petits et moyens Fournisseurs d'Accès Internet* » .

Un développement local qui pourrait être une solution, les protagonistes de ces expériences sont nommés « défricheurs numériques » par l'auteur et portent selon lui « *La volonté de dépasser une situation de problème produirait, au titre de cette hypothèse, à la fois de nouvelles adhérences et de nouvelles ressources territoriales* ».

C'est donc **3 cas différents de défricheurs numériques** qui sont présentés dans la seconde partie du texte, ce sont des entrepreneurs qui ont décidé de s'implanter dans des zones rurales pour faire jouer les réseaux. Ici le problème numérique devient alors un atout qui renforce les liens entre les individus et le territoire et ainsi favorise l'économie.

- Le premier est **Laurent Caplat** qui a créé un site internet de produits du terroir. Il a décidé d'implanter son entreprise en Lozère pour une raison économique mais aussi logique, pourquoi implanter une entreprise de produits du terroir à Paris ? Mr Caplat va encore plus loin dans sa logique, en effet c'est un « *Membres fondateurs des Web du Gévaudan, une association qui entend promouvoir le développement de la Lozère via, l'économie et les services numériques.* ». Internet permet de faire germer de nouvelles dynamiques: « *Partage de documents, travail collaboratif, visioconférences, échanges électroniques, wiki (...), le Web stimule une autre forme de proximité avec les clients et rend possible des localisations encore baroques voici 5 à 10 ans.* »
- Le second est **Xavier de Mazenod** conseillé pour le développement des entreprises via internet. « *Xavier de MAZENOD est devenu un véritable promoteur du télétravail et un acteur du développement de l'Orne* ». Il révèle que la France ne comporte qu'entre 7 et 9 % de télétravailleurs, un taux faible par rapport aux pays de l'OCDE qui sont environ à 19 %. A partir de là il a créé une communauté avec Zevillage.com « *Il anime également un réseau de plus de 100 télétravailleurs, souvent ruraux, et participe activement au développement d'une véritable politique d'accueil dans l'Orne* ». Ses réflexions ont poussé l'Orne à ouvrir un télécentre à Boitron, village qui possède moins de 400 habitants leurs permettant un accès au haut débit.
- Enfin le dernier cas présenté est celui de **Olivier Zablocki**, il a une position particulière « *Il suggère d'inverser les logiques qui président aux chantiers très haut*

débit et recommande de travailler d'abord le réseau domestique, celui de la maison, de l'appartement, de la copropriété, pour permettre de mieux exploiter ensuite, au service des habitants, les potentialités des réseaux numériques. ». Pour lui les innovations doivent venir de la campagne, là où son projet va s'implanter car « la page est blanche, toutes les questions peuvent y être formulées » . Il souhaite partir du point faible des opérateurs pour ensuite s'attaquer à des marchés plus gros comme les villes.

Trois expériences qui permettent d'entrevoir des **alternatives aux problèmes de la numérisation du territoire par l'État et les opérateurs historiques** qui sont réticentes envers les zones rurales.

Ces expériences se mettent en oeuvre face à l'attente de la mise en place du numérique dans ces espaces délaissés. Celles-ci se basent dans une logique de développement local qui est marqué par liens entre les acteurs du territoire.

Cet article nous aura donc permis de mettre en avant les problèmes qui émergent face à l'aménagement numérique du territoire français. Celui-ci nous aura aussi fait découvrir de quelles manières des acteurs sont arrivés à désenclaver ces territoires via leurs expériences hors des méthodes habituelles.

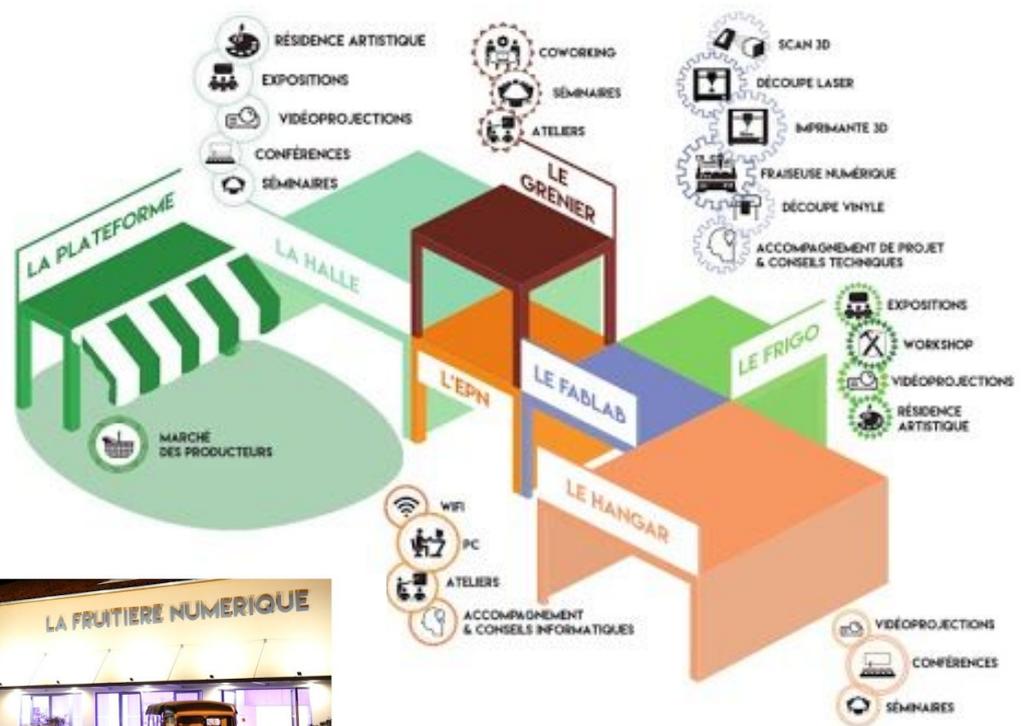
❖ Projets:

● La Fruitière Numérique:

La Fruitière numérique est un tiers lieu entièrement dédié aux usages numériques. Ce projet a été inauguré en mai 2015 dans la commune de Lourmarin (1145 habitants en 2014, sources INSEE).

Le but de cet espace est de permettre un **accès aux outils numériques** à une **diversité d'usagers** (entreprises, particuliers, étudiants, laboratoire de recherche...). La mise en place d'une telle infrastructure incite à la **transmission du savoir numériques**. Le souhait est de développer la créativité, l'apprentissage ou encore la découverte et l'échange dans un espace de convivialité.

L'ensemble est composé de différents espaces qui sont détaillés dans le schéma ci-dessous.



Espace Co-working



Espace multimédia



Espace FabLab

- **Bornes numériques (Saint flour):**

La borne numérique correspond à une tablette tactile où l'on peut y retrouver des **informations touristiques**, patrimoniales et **évènementielles** qui vont guider et/ou informer les visiteurs et les habitants. C'est un outil est installé par la commune de Saint-Flour, située dans la région administrative Auvergne-Rhône-Alpes (population municipale : 6 504 habitants en 2016).

Cet outil permet également la promotion et la valorisation de l'offre commerciale pour le centre-ville, on y retrouve des **informations** concernant les **activités commerciales** présentent dans la commune.

En mettant en place la borne numérique, la municipalité peut réactualiser plus facilement et plus rapidement les informations concernant les **offres** commerciales du centre-bourg.



- **Zevillage:**

Zevillage, un **magazine d'information en ligne** né en 2004, a pour objectif de présenter des nouvelles manières de travailler et de s'organiser.

C'est une **plate-forme** qui accompagne les entreprises à développer leur site internet par exemple. Il est mis en avant que le **télétravail**, le **coworking** ou bien le développement des **tiers-lieux** sont des éléments qui transforment les organisations de travail.

ZEVILLAGE



CONCLUSION :

Suite à l'étude des références théoriques, on constate que le **numérique** se distingue en deux volets : La **télécommunication** (Très haut débit) et les **services**.

On peut également affirmer que la couverture internet est connue sur l'ensemble du territoire français.

Les trois références théoriques se résument de la manière suivante :

Le rapport de Verpeaux présente une méthodologie et une **acculturation** des territoires ruraux **aux services numériques**. On va retrouver une mise en communs des savoirs et des services numériques entre les établissements public de **coopération intercommunale**. Il y a un manque de visibilité des investissements lié au numérique.

Pour ce qui est du travail de Mérand, l'auteur va observer comment les pouvoirs publics vont intervenir dans le développement des territoires ruraux avec le numérique (lois, télétravail, tiers lieux...).

Quant à J-P. Jambes, ses travaux vont montrer qu'il y aura une **intervention d'initiatives privées** dans le développement du numérique.

Ces trois travaux mettent en avant le **développement des technologies numériques**: du simple appareil de télécommunication, à sa forme physique sur le territoire. Ceci est rendu possible grâce aux **services de proximité** tels que les espace **tiers-lieux**, le **télétravail**, le **numérique embarqué** etc...

Un ajustement des espaces aux numérique par la mutualisation des services (**péréquation horizontale**) va être analysé. Les nouveaux services vont attirer une nouvelle population sur le territoire (les **néo-ruraux**), on va alors constater une mutation du paysage rural.

À l'inverse des métropoles, on ne va pas retrouver une concurrence entre les territoires ruraux mais au contraire c'est une collaboration qui va se mettre en place.

Les politiques publiques mises en place sont en gestation, on retrouve une expérimentation sur les territoires ruraux. La volonté du gouvernement est de créer un développement structurel des offres de services liées au numérique sur l'ensemble du territoire. Ainsi que de **prendre en exemple les EPCI qui ont expérimenté les services numériques sur leur territoire (développement résiduel)**.

BIBLIOGRAPHIE

Références théoriques :

- C. Verpeaux, 2016, *Smart city VS stupid village?*, Caisse des Dépôts, [En ligne], URL : <https://www.caissedesdepots.fr/smart-city-versus-stupid-village>
- J-P. Jambes, 2011, « Développement numérique des espaces ruraux », *Netcom* [En ligne], mis en ligne le 28 mars 2013, URL : <http://journals.openedition.org/netcom/113> ; DOI : 10.4000/netcom.113
- P-E. Mérand, 2017, *Le devenir numérique des territoires ruraux*, Paris, Presses des Mines, Collection Design numérique, pp.115

Références de projets :

- La Fruitière numérique, 2014, [En ligne], URL : <http://www.lafruitierenumerique.com/lalab>
- Ville de Saint-Flour, publié le 31 oct. 2014, *Coeur de ville : les bornes numériques sont installées* [En ligne], URL : <http://www.saint-flour.net/coeur-de-ville-les-bornes-numeriques-sont-installees/>
- *The Village, Le média du future of work*, [En ligne], URL : <https://zevillage.net>

Sites internet :

- P. Mabile, 2018, *Numérique : mettre le digital au coeur du village*, La Tribune, [En ligne], URL : <https://www.latribune.fr/technos-medias/internet/numerique-mettre-le-digital-au-coeur-du-village-789703.html>
- L. Belot, 2017, *De la Smart City au Territoire d'Intelligence(s)*, Rapport au premier ministre sur l'avenir des Smart Cities, [En ligne], URL : https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2017/04/rapport_smart_city_luc_belot_avril_2017_definitif.pdf